

Compte rendu de la réunion du 25 février 2022

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Eric MASSÉ, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Christine DELATOUR, Nicolas LESCUREUX, Michel SZELAG

Membres absents excusés

Olivier MARIVAN, Jacky HERVOUET, Dominique CHARTIER, Christian GARRET
Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Rencontre avec Héloïse PICARD (présidente du club de Fontaine-la-Gaillarde)

La commission a souhaité s'entretenir avec Héloïse PICARD pour évoquer le cas de M. Damien HENNEQUIN, suspendu de toutes fonctions officielles par la FFF (sanction qui s'applique également à l'UFOLEP), mais qui semble exercer malgré tout une fonction d'encadrement au sein du club.

Mme PICARD n'a pas pu répondre à cette invitation et s'en est excusée. La commission déplore son absence et prend la décision de la convoquer de nouveau lors de la prochaine réunion qui aura lieu le vendredi 25 mars.

Point sur le championnat et la Coupe

Modifications à apporter au compte-rendu du 21/01/22

➤ Journée de rattrapage du 19/12/21

- retrait de l'amende de 5 € à La Selle-sur-le-Bied pour feuille de match non envoyée
- retrait de l'amende de 5 € à ACSRA ASC pour feuille de match non envoyée

➤ 9ème journée du 16/01/22

- retrait de l'indemnité kilométrique de 16,20 € à verser par le club du Stade Auxerrois à Laroche 1 suite à un forfait déclaré puis inversion du match retour du 12 juin 2022 (Laroche 1 / Stade Auxerrois)
- retrait de l'amende de 5 € à ACSRA ASC pour feuille de match non envoyée

Coupe de l'Yonne du 23/01/22

Carton jaune (amende de 3 €)	★ Maxence THIBAULT (Laroche 2) soit 2 cartons jaunes en moins de 10 matches = carton rouge (joueur suspendu le 06/02/22 pour le match Appoigny / Laroche 2 et amende de 10 €) ★ Quentin BOUVIER (ACSRA ASC) ★ Valentin VINCENT (Chevannes) ★ Jeffrey GOUSSERY (Diges Pourrain), 2 cartons jaunes au cours du même match = carton rouge (joueur suspendu le 30/01/22 pour le match Diges Pourrain / Stade Auxerrois et amende de 10 €)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Neuvy-Sautour (feuille blanc)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	La Celle-Saint-Cyr 2 (manque signature du capitaine) Malay-le-Grand (manque nom arbitre assistant) Bazoches (manque 6 numéros de maillot) La Celle-Saint-Cyr 1 (manque nom du club et du responsable d'équipe)
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>Domats</u> score match St Martin Paron / Domats : 3-0

10ème journée de championnat du 30/01/22

Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Gron Véron, Venoy et Ormoy (feuille blanc)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	FC Saint-Martin FMC 2 (manque signature du capitaine)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Migennes</u> score match FC Saint-Martin FMC 1 / Migennes : 3-0 et 0 pt pour Migennes qui devra verser une indemnité kilométrique de 37,26 € à FC Saint-Martin FMC 1 par le biais de la caution
Forfait général (amende de 50 €)	Domats (3ème forfait en championnat) score match Domats / Rosoy 1 : 0-3

Coupe de l'Yonne du 06/02/22

Carton jaune (amende de 3 €)	* Sébastien GUILBERT (Bazoches) * Romain GAUTROT (Chemilly-sur-Yonne 1) soit 2 cartons jaunes en moins de 10 matches = carton rouge (joueur suspendu le 13/02/22 pour les matchs Chemilly 1 / Rosoy 2 ou Venoy / Chemilly 2) et amende de 10 €) * Valentin FILLOT (Chemilly-sur-Yonne 2)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Fontaine-la-Gaillarde
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	La Selle-sur-le-Bied (manque nom du responsable d'équipe) Laroche 2 (manque 8 numéros de maillot)
Non présentation de licence (amende de 5 €)	Bazoches (tous les joueurs) soit amende forfaitaire de 25 €
Carton rouge direct (amende de 10 €)	Francklin ATCHIA (Gron Véron), soit 1 pt de moins au championnat pour son équipe ⇒ suspendu pour un match automatique Piedalloues / Gron Véron le 20/02/22 (reporté au 1^{er} mai)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	Senan FC score match Chevannes / Senan FC : 3-0 (+ 2 pts de moins au championnat pour Senan FC, conformément au règlement sportif)

Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Saint-Martin Paron et Chemilly-sur-Yonne 1
<u>Cas particulier :</u> ↳ 3 cartons jaunes pour l'équipe de Chemilly-sur-Yonne 1, soit 1 pt de moins au classement	

11ème journée de championnat du 13/02/22	
Carton jaune (amende de 3 €)	Gaël VIGIE (Vieille Garde Auxerre)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Espoir club Auxerre (manque signature du capitaine)

12ème journée de championnat du 20/02/22 et journée de rattrapage du 23/02/22	
Carton jaune (amende de 3 €)	Ruddy BEKKAYE (La Selle-sur-le-Bied) Jeffrey GOUSSERY (Diges Pourrain) Rémy BEAUJARD (Bussy-en-Othe)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Escamps (feuille blanc)
Carton rouge direct (amende de 10 €)	James TUDURI (ACSRA ASC), soit 1 pt de moins au championnat pour son équipe ⇒ suspendu pour un match automatique + 3 matches fermes (le 23/02/22 ACSRA ASC / Stade Auxerrois Coupe, le 27/02/22 ACSRA ASC / Les Bréandes 2 Coupe, le 13/03/22 ACSRA ASC / Villeroy et le 20/03/22 ACSRA ASC / Vanne Noé)
<u>Cas particuliers :</u> ↳ 3 cartons jaunes pour l'équipe de La Selle-sur-le-Bied, soit 1 pt de moins au classement ↳ 3 cartons jaunes pour l'équipe de Diges-Pourrain, soit 1 pt de moins au classement	

↳ Mach Vanne Noé / ACSRA ASC du 20/02/22

L'équipe ACSRA ASC a quitté le terrain à la 78ème minute et a posé une réserve, qui n'a pas été confirmée par l'envoi d'un chèque au comité départemental UFOLEP et n'est donc pas recevable
 - décision prise par la commission d'application des règlements (Raymond THILLOU n'a pas pris part à cette décision) : match perdu pour ACSRA ASC : 4-1 et 0 pt (conformément au règlement sportif, rubrique I/6, paragraphe C)

Reports de matches

6 mars 2022

Laroche 1 / Saint-Martin Paron
 Piedalloues / Stade Auxerrois
 Charmoy FC 1 / FC Vanne Noé
 Villeroy / Neuvy-Sautour
 Chevannes / Beine
 Chéroy / Laroche 2
 Appoigny / Rosoy 1
 FC Saint-Martin FMC 1 / Fontaine-la-Gaillarde
 Rosoy 2 / Gâtinais en Bourgogne
 FC Saint-Martin FMC 2 / Charmoy FC 2
 Malay-le-Grand / US Saint-Valérien
 Senan FC / Escamps (Coupe)
 Les Bréandes 1 / Chemilly-sur-Yonne (Coupe)

20 mars 2022

Charmoy FC 1 / Escamps
ACSRA ASC / FC Vanne Noé
Fontaine-la-Gaillarde / Appoigny
Laroche 2 / Migennes
Gâtinais en Bourgogne / Chemilly 1
La Celle-Saint-Cyr 1 / Senan FC
Ormoy / US Saint-Valérien
Venoy / Chemilly-sur-Yonne 2

Cléry / Villeroy (Coupe)
Les Bréandes 2 / Amicale des Portugais (Coupe)
Neuvy-Sautour / Les Bréandes 1 (Coupe)

17 avril 2022

Laroche 1 / Mailly-la-Ville
Charmoy FC 1 / Neuvy-Sautour
Les Bréandes 1 / Villeroy
Fontaine-la-Gaillarde / Laroche 2
Appoigny / Chéroy
Cléry / ASOFA
Gâtinais en Bourgogne / Senan FC
Chemilly-sur-Yonne 1 / Rosoy 2
Malay-le-Grand / Chemilly-sur-Yonne 2

1^{er} mai 2022

Piedalloues / Gron Véron
Les Bréandes 1 / Escamps
Migennes / Fontaine-la-Gaillarde
Gâtinais en Bourgogne / La Celle-Saint-Cyr 1

8 mai 2022

Stade Auxerrois / Piedalloues
Beine / Neuvy-Sautour

15 mai 2022

Saint-Julien-du-Sault / Mailly-la-Ville

Session d'arbitrage

A ce jour, seules 6 inscriptions ont été enregistrées pour la prochaine session de formation d'arbitre départemental qui aura lieu le samedi 12 mars 2022.

Il est encore temps d'inscrire un candidat, notamment par les clubs qui n'ont pas d'arbitre et qui risquent d'être sanctionnés en fin de saison.

Point finales nationales à 11

Un courrier sollicitant l'autorisation d'utiliser les installations sportives de la commune de Migennes vient d'être adressé au Président de la communauté de communes de l'Agglomération Migennoise.

Dès réception de son accord, un comité d'organisation se réunira régulièrement pour préparer au mieux cette manifestation.

Questions diverses

➤ Marie-Claude MOREAU informe de l'organisation probable d'un rassemblement national football à 7 les 28 et 29 mai prochains à Bar-le-Duc.

➤ Rappel : il incombe au club recevant de vérifier que les joueurs, dirigeants et arbitres soient en possession d'un pass sanitaire.

Date de la prochaine réunion vendredi 25 mars 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU